



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interrégionale des Services  
Pénitentiaires de Bordeaux (Région Nouvelle  
Aquitaine)  
188 rue de Pessac – CS 21509  
33 062 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05 54 52 84 00**

## **REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

### **Marché n° 25DISPBX006**

#### ***EXTERNALISATION DES REPAS DU CENTRE DE DETENTION D'EYSSES***

*Appel d'offres ouvert (Articles L.2124-2 du Code de la Commande publique)*

**DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 23/09/2025 à  
17h30**

#### **Imputations budgétaires :**

Code CPV : 75231230  
Activité : 010703010303  
Domaine fonctionnel : 6118200000  
Groupe de marchandise : 41.04.01  
Axe d'analyse 1 : 10-AP1070121-EXTER  
Axe 2 : MR  
Centre financier : 0107-F001-0001

**Charte**   
RELATIONS FOURNISSEURS  
ET ACHATS RESPONSABLES  
**SIGNATAIRE**

## TABLE DES MATIERES

<b>ARTICLE 1 COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 OBJET, CONDITION ET PROCEDURE DE PASSATION,.....</b>	<b>3</b>
2.1 PROCEDURE DE PASSATION ET OBJET DE LA CONSULTATION .....	3
2.2 ALLOTISSEMENT .....	3
2.3 FORME ET ETENDUE DE L'ACCORD CADRE.....	4
2.4 DUREE DE L'ACCORD CADRE.....	4
2.5 TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	4
<b>ARTICLE 3 INFORMATION DES CANDIDATS.....</b>	<b>4</b>
3.1 RENSEIGNEMENT DES CANDIDATS PENDANT LA CONSULTATION .....	5
3.2 MODALITES DE RETRAIT ET DE CONSULTATION DES DOCUMENTS .....	5
3.3 MODIFICATION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION .....	5
3.4 PROLONGATION DU DELAI DE RECEPTION DES OFFRES.....	6
<b>ARTICLE 4 CANDIDATURE .....</b>	<b>6</b>
4.1 MOTIFS D'EXCLUSION .....	6
4.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION .....	6
4.3 PRESENTATION DE LA CANDIDATURE .....	7
4.4 PRECISIONS CONCERNANT LES GROUPEMENTS D'OPERATEURS ECONOMIQUES .....	8
4.5 EXAMEN DES CANDIDATURES .....	9
<b>ARTICLE 5 OFFRES .....</b>	<b>9</b>
5.1 PRESENTATION DE L'OFFRE .....	9
5.2 EXAMEN DES OFFRES .....	10
5.3 DECISION D'ATTRIBUTION.....	12

## **Article 1**

### **Composition du dossier de consultation**

Le dossier de la présente consultation est composé des pièces suivantes :

- le présent Règlement de la consultation et annexe (liste des établissements)
- l'Acte d'engagement
- la Proposition financière
- le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

## **Article 2**

### **Objet, condition et procédure de passation**

Cette consultation a pour objet l'externalisation des cuisines du Centre de détention d'Eysses. Des travaux sont prévus dans les locaux de la cuisine et ce chantier exige l'arrêt total de la production pour la période du XX mois 2025 au XX mois 2025 inclus. L'Administration pénitentiaire fait appel à un prestataire extérieur pour assurer la fabrication et la livraison des repas dues aux personnes placées sous-main de justice et incarcérées dans l'établissement.

Le titulaire s'engage à démarrer la prestation le XX mois 2025 pour assurer la production et la livraison de XXX repas par jour (XXX le déjeuner, et XXX pour le diner), l'effectif peut fluctuer selon les entrées et sorties, le nombre des repas sera communiqué chaque semaine par le Centre de détention d'Eysses.

En cas de dépassement des délais d'achèvement des travaux, une option de prolongement de la prestation sera exigée.

#### **2.1 Procédure de passation et objet de la consultation**

Le présent marché formalisé est mono-attributaire. Il est passé sous forme d'un appel d'offres ouvert et demeure soumis aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique.

Il est passé sans minimum conformément aux dispositions de l'article R.2162-14 du Code de la commande publique.

Les titulaires sont classés à l'issue de l'analyse des offres dans le cadre de la consultation du présent accord cadre et dans les critères annoncés à l'article 6.2.1 du règlement de consultation.

#### **2.2 Allotissement**

Le marché n'est pas alloti.

### **2.3 Forme et étendue de l'accord cadre**

L'accord-cadre est mono-attributaire et exécuté par émission de bons de commande. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et a un montant maximum de **130 000€HT**.

### **2.4 Durée de l'accord cadre**

Le marché est conclu pour une durée ferme de XX jours consécutifs à compter de la date de notification. La date d'anniversaire du marché est sa date de notification. Le marché est reconductible de manière expresse X fois pour 1 semaine.

Le présent marché prendra effet à compter de sa notification.

Dans le cas d'une non-reconduction, l'acheteur notifie par écrit sa décision au titulaire avant la date de fin de validité du marché avec un préavis d'une semaine.

Dans l'hypothèse où le marché ne serait pas reconduit, les bons de commande émis continuent à s'exécuter jusqu'à leur terme.

### **2.5 Traitement des données à caractère personnel**

Le présent accord-cadre comporte du traitement de données à caractère personnel. Pour l'application du présent article et au sens du règlement général sur la protection des données (ci-après RGPD) :

- le responsable de traitement est l'acheteur ;
- les sous-traitants sont les titulaires des lots de l'accord-cadre.

Dans le cadre du présent contrat, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel, et notamment :

- le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD),
- la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## **Article 3**

### **Information des candidats**

Les documents de la consultation mis à disposition sur la Plateforme PLACE sous le n°25DISPBX006 sont les suivants :

- ✓ Le présent règlement de consultation
- ✓ Le CCAP et ses annexes :
  - Annexe 1 du CCAP : BPU
- ✓ Le CCTP
- ✓ ATTRI 1 – pré rempli avec les coordonnées du marché et de l'acheteur à compléter par les candidats retenus.
- ✓ DC1 à compléter
- ✓ DC2 à compléter

### **3.1 Renseignement des candidats pendant la consultation**

L'ensemble des échanges se fait uniquement par voie électronique, via PLACE : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) référence 25DISPBX006. Toutes les questions relatives à la procédure ainsi que celles relatives à l'accord-cadre doivent être posées exclusivement via l'interface PLACE. Les réponses seront diffusées exclusivement via PLACE.

### **3.2 Modalités de retrait et de consultation des documents**

Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)).

Pour télécharger les documents, les soumissionnaires devront renseigner un formulaire d'identification.

A cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique,

Toute information erronée peut nuire à la transmission des documents. L'exactitude de ces informations est laissée à l'entière responsabilité du demandeur. Les frais d'accès au réseau internet sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats sont informés que le temps nécessaire au dépôt des dossiers sur le site peut varier notablement en fonction de l'état du réseau et du volume du fichier concerne. Seule l'heure de fin de transmission du dossier sur la plate-forme étant prise en compte, les candidats sont invités à prendre toute précaution utile en termes de délai pour que leurs dossiers, notamment ceux particulièrement volumineux, soient déposés sur la plate-forme dans les délais.

### **3.3 Modification des documents de la consultation**

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires reçues jusqu'à **8** jours avant la date limite de réception des offres, sont transmises aux candidats au plus tard **6** jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard

**6** jours avant la date limite de remise des offres.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats doivent répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limites de remise des offres.

### ***3.4 Prolongation du délai de réception des offres***

Lorsqu'une réponse nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fournie **6** jours avant la date limite de réception des offres, ou en cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté proportionnellement à l'importance des modifications

## **Article 4 Candidature**

### ***4.1 Motifs d'exclusion***

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique relative aux exclusions de plein droit et aux exclusions à l'appréciation de l'acheteur, les personnes se trouvant dans un des cas d'exclusion sont exclues de la procédure.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai l'acheteur qui l'exclut pour ce motif.

En cas d'exclusion à l'appréciation de l'acheteur, l'opérateur économique présente, à la demande de l'acheteur, ses observations afin d'établir qu'il a pris les mesures nécessaires ou encore que sa participation à la présente consultation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

### ***4.2 Conditions de participation***

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

Si le candidat postule à plusieurs lots, il peut remettre un dossier de candidature unique à condition de présenter ses capacités professionnelles, techniques et financières lot par lot.

### 4.3 Présentation de la candidature

#### 4.3.1 Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME)

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un DUME électronique, disponible depuis cette adresse : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Des renseignements complémentaires au sujet du DUME électronique sont disponibles a :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/pour-les-entreprises/>

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME, en cochant, uniquement dans la partie IV - α « indication globale pour tous les critères de sélection » sans fournir d'informations particulières. En revanche, si l'acheteur n'a pas prévu cette possibilité, les candidats doivent fournir les informations requises.

#### 4.3.2 Candidature hors DUME

Les candidats doivent transmettre les documents et renseignements suivants :

- **la lettre de candidature ou formulaire DC1** (modèle pré-rempli joint à l'appel d'offre) téléchargeable à partir du lien <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou équivalent, dûment rempli, et daté. Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, le formulaire DC1 est complète par chaque membre du groupement ;

En cas d'attribution de l'accord cadre a un groupement d'opérateurs économiques, un document d'habilitation devra être signé par les autres membres du groupement lors de la phase d'attribution ;

- **la déclaration du candidat ou formulaire DC2** (modèle pré-rempli joint à l'appel d'offre) téléchargeable à partir du lien <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> , ou équivalent, dûment rempli et daté. En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement doit renseigner une déclaration de candidat.

Pour l'appréciation des capacités économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services objet de l'accord-cadre, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Pour l'appréciation des capacités techniques et professionnelles :

- Déclaration indiquant l'équipe technique dont l'opérateur économique dispose pour la réalisation de marches de même nature;

- Présentation d'une liste de vos principaux clients durant ces trois dernières années pour la réalisation de marchés de même nature, en indiquant les montants, la date et la destination (public ou privé) ainsi que des coordonnées de contacts de ceux-ci.

#### **4.4 Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques**

Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » du profil d'acheteur de l'Etat (Plateforme des achats de l'Etat : PLACE)

Ce service entend faciliter les contacts des entreprises entre elles qui souhaitent répondre à des Marchés publics de manière groupée sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

Des fiches explicatives et le mode d'emploi de ce service sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/dae/bourse-a-cotraitance-service-pour-aider-entreprises>

##### **4.4.1 Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques**

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure

##### **4.4.2 Conditions de présentation**

Dans le cadre de la consultation, l'acheteur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

##### **4.4.3 Forme du groupement**

La forme du groupement n'est pas imposée.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de l'ensemble des membres du groupement.

##### **4.4.4 Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen électronique (DUME électronique)**

RC - 25DISPBX006 – Externalisation de la cuisine du CD EYSSES

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct.

#### **4.4.5 Candidature avec les formulaires DC1 et DC2**

Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, les candidats transmettent les

Renseignements suivants des formulaires DC1 et DC2 :

- ✓ La lettre de candidature ou le formulaire DC1 sera complète pour chaque membre du groupement ;
- ✓ La déclaration du candidat ou le formulaire DC2 est rempli par chaque membre du groupement.

#### **4.5 Examen des candidatures**

Les documents justificatifs concernant l'aptitude et les capacités ainsi que les moyens de preuve relatifs aux motifs d'exclusion ne sont demandés par l'acheteur qu'au(x) soumissionnaire(s) auquel(s) il est envisagé d'attribuer le marché public.

Si l'acheteur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

Ce délai est précisé avec la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

Les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques ou financières suffisantes demandées pour cette consultation sont éliminées.

## **Article 5**

### **Offres**

#### **5.1 Présentation de l'offre**

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes, intégralement renseignées :

- 1- L'annexe financière à l'acte d'engagement :
- Bordereaux de prix unitaires (BPU) pour le ou les lots concernés,

2- Le mémoire technique pour le ou les lots concernés (**maximum 10 pages sans compter les annexes – Arial taille 10 – 5 annexes maximum**). **En cas de non-respect, seules les 10 premières pages seront prises en compte et analysées, en dehors de la première page de présentation.**

Si le candidat répond à un ou plusieurs lots, il peut répondre par l'intermédiaire d'un seul mémoire technique à condition de distinguer les moyens mis en œuvre pour chacun des lots.

Le candidat doit y décrire sa société, la compétence de son personnel, les produits utilisés, les méthodes utilisées, la façon dont il compte répondre aux exigences du CCTP. Il pourra également y décrire les mesures environnementales et sociales prise dans son entreprise appliqué dans le cadre du marché (cf. article 1 du C.C.T.P).

3- le cas échéant, la demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement,

**Seuls les soumissionnaires auxquels il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre devront fournir l'acte d'engagement.**

## **5.2 Examen des offres**

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées.

Est considérée comme :

*-Inappropriée*, une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée a une absence d'offre,

*-irrégulière*, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation,

*-inacceptable*, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut aboutir ni à une négociation ni à une modification de l'offre.

### **5.2.1 Critères d'attribution des offres**

Les critères d'attribution et leurs pondérations sont les suivants :

RC - 25DISPBX006 – Externalisation de la cuisine du CD EYSSES

## Libellé Coefficient de Pondération en %

<b>1) Prix des prestations</b>	<b>30%</b>
<b>2) Proposition technique</b>	<b>70%</b>
<b>Sous-critère n°1 : Offres alimentaires « menus »</b>	<b>20%</b>
<b>Sous-critère n°2 : Approvisionnement produits</b>	<b>20%</b>
<b>Sous-critère n°3 : Qualité-sécurité</b>	<b>15%</b>
<b>Sous-critère n°4 : Hygiène HACCP</b>	<b>10%</b>
<b>Sous-critère n°5 : Organisation et livraisons</b>	<b>5%</b>

### - Critère prix : 30 % de la note globale

Les offres de prix des candidats admis seront notées sur 10 sur la base des critères suivants

Note de l'offre jugée = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix de l'offre)

En application du rapport entre leur valeur et la valeur la plus avantageuse. Ce rapport sera appliqué à la note de 10 pour déterminer la note de l'offre.

### - Proposition technique : 70% de la note globale

#### **Sous-critère n°1 : Offres alimentaires « menus » 20%**

Le sous-critère n°1 sera noté sur 10. La notation sera fixée au regard des détails apportés au sein du mémoire technique du candidat qui se doit de répondre au CCTP.

#### **Sous-critère n°2 : Approvisionnement produits 20%**

Le sous-critère n°2 sera noté sur 10. La notation sera fixée au regard des détails apportés au sein du mémoire technique du candidat qui se doit de répondre au CCTP.

#### **Sous-critère n°3 : Qualité-sécurité 15%**

Le sous-critère n°3 sera noté sur 10. La notation sera fixée au regard des détails apportés au sein du mémoire technique du candidat qui se doit de répondre au CCTP.

#### **Sous-critère n°4 : Hygiène HACCP 10%**

Le sous-critère n°4 sera noté sur 10. La notation sera fixée au regard des détails apportés au sein du mémoire technique du candidat qui se doit de répondre au CCTP.

#### **Sous-critère n°5 : Organisation et livraisons 5%**

Le sous-critère n°5 sera noté sur 10. La notation sera fixée au regard des détails apportés au sein du mémoire technique du candidat qui se doit de répondre au CCTP.

### Méthode de notation des appréciations

- Excellent 10 points
- Bon 7 points
- Acceptable 5 points
- Insuffisant 1 point

Il est également précisé que le candidat retenu sera tenu de fournir, avant d'être définitivement désigné comme attributaire du marché et dans un délai de huit jours suivant la demande de l'administration, les certificats attestant de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales.

### **5.3 Décision d'attribution**

Suite à la décision d'attribution, les candidats évincés seront informés et auront le délai de stand-still de 11 jours pour exercer leurs droits à recours.

Les candidats retenus, passés ce délai, devront nous fournir obligatoirement le formulaire ATTRI-1, dit Acte d'engagement, ainsi que les pièces complémentaires demandés.